

M./J.B.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 31 mars 1

N° 226 / HUIS.-

OBJET:

Aff. Faillite Transafricaine
c/Willocq & Nihoul.-

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous retourner
sous ce pli, en original et copie, l'exploit d'assigna-
tion à Messieurs WILLOCQ & NIHOUL, les intéressés ne
résidant pas en territoire de Ruhengeri. Nous ignorons
totalement leur résidence actuelle.-

L'HUISSIER, D. NEVEJANS, -

A Monsieur le Greffier du Tribunal
de Première Instance
de & à

COSTERMANSVILLE.-

Ruhengeri



6739